

Image not found or type unknown



## vice caché pour voiture d'occasion

Par **Roger973**, le **30/03/2019** à **03:31**

Nous avons été victimes de vice caché : nous avons acheté une voiture dont le vendeur nous a assuré que le garagiste qui entretenait sa voiture avait changé la courroie de distribution. Après que la courroie soit cassée, ledit garagiste nous a certifié ne pas avoir effectué ce changement mais qu'il aurait dû être fait avant la vente. Le vendeur ne s'est pas présenté à l'expertise contradictoire et ne retire pas les courriers recommandés. Il ne répond pas ni à nos appels téléphoniques ni à ceux de l'expert mandaté par notre assurance. L'expert nous a conseillé de porter plainte car il ne s'est pas présenté à l'analyse contradictoire et qu'il "fait le mort".

Quelle démarche me conseillez-vous?